

**RÈGLEMENT CONCERNANT LES FONCTIONS ET LES POUVOIRS
DU PRÉSIDENT ET DU VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION AINSI QUE DES DIRIGEANTS
ET D'AUTRES CADRES D'HYDRO-QUÉBEC**

RÈGLEMENT NUMÉRO 773

En vigueur le 13 mai 2022

RÈGLEMENT CONCERNANT LES FONCTIONS ET LES POUVOIRS DU PRÉSIDENT ET DU VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AINSI QUE DES DIRIGEANTS ET D'AUTRES CADRES D'HYDRO-QUÉBEC

1. **Définitions** : Dans le présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent :
 - a) « Conseil » : désigne le Conseil d'administration de la Société ;
 - b) « dirigeant » : désigne le président-directeur général de la Société, ou toute personne qui assume des responsabilités de direction sous l'autorité immédiate de celui-ci ;
 - c) « Gouvernement » : désigne le gouvernement du Québec ;
 - d) « membre » : désigne un membre du Conseil d'administration de la Société ;
 - e) « président-directeur général » : désigne le président-directeur général de la Société ;
 - f) « président du Conseil » : désigne le président du Conseil d'administration de la Société ;
 - g) « Société » ou « entreprise » : désigne Hydro-Québec.

2. **PRÉSIDENT DU CONSEIL** : Le président du Conseil assume les responsabilités mentionnées à la *Loi sur Hydro-Québec*. Sans limiter la portée de ce qui précède, le président du Conseil :
 - a) analyse avec le président-directeur général les questions à soumettre à l'attention du Conseil ou du Comité exécutif ;
 - b) conseille le président-directeur général sur la conduite générale des affaires de la Société incluant les grandes orientations et le plan stratégique de l'entreprise ;
 - c) signe conjointement avec le président-directeur général le rapport annuel et les rapports trimestriels ;
 - d) propose l'établissement et la composition des comités du Conseil ;
 - e) s'assure que le Conseil agit dans le respect des règles de gouvernance et des meilleures pratiques qui prévalent en la matière ;
 - f) conduit un exercice périodique d'évaluation du Conseil et de ses membres ;
 - g) s'assure que les membres reçoivent l'information pertinente à l'exercice de leurs fonctions ;
 - h) établit à l'avance, en collaboration avec le président-directeur général et le secrétaire, le calendrier annuel des réunions du Conseil ;
 - i) veille à ce que le Conseil s'acquitte de ses fonctions et de ses responsabilités comme le prévoient la loi et les règlements ;
 - j) favorise des relations constructives entre le Conseil et la direction de la Société.

3. **VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL** : Le Conseil, sur recommandation du président du Conseil, peut nommer un vice-président du Conseil choisi parmi les présidents d'un comité du Conseil. Le vice-président du Conseil assume les responsabilités que le président du Conseil d'administration peut lui confier de temps à autre.

4. **PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL** : Le président-directeur général assume les responsabilités mentionnées à la *Loi sur Hydro-Québec*. Sans limiter la portée de ce qui précède, le président-directeur général :

- a) voit à l'exécution des décisions du Conseil et du Comité exécutif ;
- b) recommande au président du Conseil les questions à soumettre à l'attention du Conseil ou du Comité exécutif ;
- c) recommande au Conseil la nomination des dirigeants relevant directement de son autorité, la détermination de leurs fonctions, pouvoirs et responsabilités, et la fixation de leurs traitements et autres conditions de leur emploi.

En cas d'urgence, le président-directeur général peut exercer tous les pouvoirs qui ne sont pas spécifiquement réservés au Conseil par la *Loi sur Hydro-Québec* ou la *Loi sur les compagnies* ; il doit, en l'occurrence et dans les plus courts délais, faire rapport de ses décisions au Conseil ou au Comité exécutif, selon le cas.

5. **DIRIGEANTS RELEVANT DIRECTEMENT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL – RESPONSABILITÉS ET POUVOIRS GÉNÉRAUX** : Les dirigeants de la Société qui relèvent directement du président-directeur général sont ceux énumérés à l'article 6 et dont les titres et les fonctions sont établis audit article.

Chacun d'eux est responsable des unités administratives dont il est le chef hiérarchique et possède les attributions et l'autorité qui lui sont confiées par la Société. Ils rendent compte de leur gestion au président-directeur général.

Leurs pouvoirs et autorités sont généralement de :

- a) concevoir, planifier, diriger, contrôler, surveiller et coordonner les activités des unités administratives relevant directement de leur autorité pour assurer une gestion efficace de la Société, le tout, conformément aux encadrements de cette dernière ;
- b) orienter, développer, encadrer les activités des unités administratives sous leur autorité dans le respect des exigences légales et des encadrements d'entreprise en matière d'environnement.
- c) nommer des vice-présidents, des directeurs ou autres cadres de la Société qui relèvent directement de leur autorité sous réserve des approbations requises et déterminer leurs fonctions ;
- d) recommander au président-directeur général les budgets annuels et les programmes requis pour une saine gestion des unités administratives dont ils sont responsables ;
- e) sans restreindre leurs responsabilités, déléguer, avec l'approbation du président-directeur général, la totalité ou une partie de leurs pouvoirs et autorité aux cadres ou employés des unités administratives relevant d'eux.

Ils demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient démis ou remplacés.

6. **DIRIGEANTS RELEVANT DIRECTEMENT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL – RESPONSABILITÉS ET POUVOIRS SPÉCIFIQUES** : Les titres et les énoncés de mission des dirigeants relevant directement du président-directeur général sont les suivants :

a) **Vice-président exécutif – Stratégies et développement** :

Définir et élaborer le plan stratégique et d'évolution globale de l'entreprise basé sur sa mission fondamentale et les technologies innovantes du marché :

- Élaborer et assurer le déploiement du plan stratégique et d'évolution globale de l'entreprise vers un système énergétique durable adapté aux besoins de demain et supportant la prospérité collective du Québec.
- Identifier et saisir les opportunités de développement d'affaires valorisant notre expertise et l'électricité québécoise via le développement de relations commerciales, projets d'investissements et transactions énergétiques.
- Assurer la rentabilité des initiatives et engagements stratégiques d'Hydro via la vigie du marché en continu, la réalisation des revues diligentes,

la négociation des contrats et le suivi du portefeuille d'investissements stratégiques de l'entreprise.

- Faire cheminer l'écosystème d'innovation du Québec en fonction des besoins prioritaires de l'entreprise et des modèles innovants de gestion énergétique, et collaborer avec les groupes et unités responsables de l'opérationnalisation et la commercialisation des technologies nouvelles.
- Mener les efforts et propositions d'Hydro en matière d'adaptation des cadres réglementaires et tarifaires aux besoins de la transition énergétique et du modèle d'affaires de demain.
- Assurer pour le groupe et en collaboration avec les autres groupes de l'entreprise la mise en œuvre d'initiatives visant l'ajout de valeur et l'optimisation de la profitabilité d'Hydro.

b) Vice-président – Planification intégrée des besoins énergétiques et risques :

Évaluer l'évolution des besoins en services énergétiques et des risques sous-jacents basé sur la trajectoire stratégique d'Hydro :

- Évaluer les besoins en services énergétiques à moyen et long terme par l'établissement d'un bilan énergétique favorable à l'entreprise et supporté par un niveau de risque acceptable selon différentes trajectoires d'évolution du système énergétique.
- Assurer le développement et l'actualisation proactive et en continu de stratégies de gestion des risques harmonisées et intégrées aux projets, activités principales et différentes initiatives de l'entreprise.
- Faire évoluer la gestion des risques afin de permettre la prise de décisions organisationnelles informée et ancrée dans une compréhension holistique des risques financiers, d'assurances, économiques, environnementaux, technologiques, de sécurité, et autres qui leur sont associés.
- Permettre l'optimisation des investissements par l'allocation stratégique du capital de l'entreprise et les retombées pour sa clientèle, l'économie du Québec et l'empreinte énergétique et environnementale d'Hydro via le développement d'outils intégrés et adaptés à ses enjeux et priorités actuels et futurs.
- Assurer pour le groupe et en collaboration avec les autres groupes de l'entreprise la mise en œuvre d'initiatives visant l'ajout de valeur et l'optimisation de la profitabilité d'Hydro.

c) Vice-présidente exécutive, cheffe des infrastructures et du système énergétique :

Assurer l'évolution du système énergétique, la gestion optimale des infrastructures, des actifs et de l'expertise nécessaire à la réalisation du plan stratégique et au soutien des besoins énergétiques anticipés :

- Mener la conception de l'architecture globale et optimale du système énergétique et assurer son évolution vers le système bidirectionnel du futur en intégrant les nouvelles technologies.
- Assurer une gestion optimale des infrastructures et des actifs d'Hydro en fonction du niveau de performance, de risque et de création de valeur sur l'ensemble du cycle de vie.
- Réaliser de façon sécuritaire et efficace l'ensemble des projets de réfection et de développement des infrastructures d'Hydro.
- Fournir l'expertise et les services de soutien technique nécessaires à la réalisation des travaux prévus tout en intégrant la vision des expertises futures d'Hydro permettant d'assurer les niveaux de services attendus via le développement continu des orientations techniques axées sur les principes d'excellence en santé, sécurité, environnement, qualité, innovation et en qualification des produits et systèmes intégrés au système énergétique.
- Développer, en partenariat avec les groupes d'Hydro et s'inspirant des meilleures pratiques du marché, les stratégies d'acquisition de biens et services optimisant l'utilisation des ressources disponibles et maximisant les retombées pour l'entreprise et la société québécoise.
- Faire évoluer la performance, la culture, les méthodes et processus en matière d'environnement afin de devenir une référence dans le domaine.
- Assurer pour le groupe et en collaboration avec les autres groupes de l'entreprise la mise en œuvre d'initiatives visant l'ajout de valeur et l'optimisation de la profitabilité d'Hydro.

d) Vice-président exécutif, chef de l'exploitation et de l'expérience client :

Assurer un service de qualité répondant aux besoins de la clientèle québécoise et des marchés voisins par une exploitation et une maintenance optimales du système énergétique de la goutte d'eau à Hilo :

- Développer l'ensemble des offres et stratégies marketing destinées à la clientèle québécoise et à la population en général, dont les programmes en efficacité énergétique, en gestion de la puissance, Hilo, les bornes de recharge et autres produits et services liés à l'électrification des transports, ainsi que les stratégies de sensibilisation à la sécurité du public.
- Assurer l'ensemble des interactions commerciales et l'expérience client avec tous les segments de la clientèle québécoise, y compris les activités liées à l'accroissement des ventes d'électricité au Québec et au service à la clientèle.
- Exploiter, au service de la clientèle d'Hydro, l'ensemble du réseau électrique de l'entreprise de la centrale jusqu'au client afin d'assurer l'équilibre offre-demande au meilleur coût et selon les niveaux de service, fiabilité et sécurité établis.
- Mener la réalisation des opérations et des activités de maintenance des actifs et des systèmes du réseau dans le contexte de son évolution continue vers un système énergétique de plus en plus bidirectionnel.
- Gérer et réaliser les services techniques pour répondre au besoin de la clientèle.
- Faire évoluer la performance, la culture, les méthodes et processus en matière de santé et sécurité afin de devenir une référence dans le domaine et d'assurer l'atteinte des objectifs et la sécurité des employés, des partenaires et du grand public.
- Fournir des services spécialisés en matière d'optimisation des transports et du matériel, et de gestion des actifs immobiliers d'Hydro.
- Assurer pour le groupe et en collaboration avec les autres groupes de l'entreprise la mise en œuvre d'initiatives visant l'ajout de valeur et l'optimisation de la profitabilité d'Hydro.

e) Vice-président exécutif et chef de la direction financière :

- Élaborer, en collaboration avec les groupes, la planification financière d'Hydro et évaluer la performance et l'utilisation optimale des ressources permettant l'atteinte des objectifs stratégiques et opérationnels de l'entreprise.
- Protéger et assurer la solidité financière d'Hydro par l'élaboration de stratégies et la réalisation des activités de financement, de trésorerie et de gestion des risques financiers afin de fournir à l'entreprise les leviers nécessaires à la pérennité et la saine croissance de ses activités et de l'évolution de son empreinte économique et énergétique au Québec et dans ses marchés d'expansion.
- Diriger l'ensemble des activités de comptabilité et de contrôle, réaliser la vigie et fournir les orientations et conseils en matière d'expertise comptable et de fiscalité afin d'optimiser la performance financière d'Hydro.
- Maximiser la performance financière de la caisse de retraite des employés et retraités d'Hydro par l'élaboration et la réalisation de stratégies de gestion optimales, tout en maintenant un niveau de risque acceptable et en respectant les exigences de conformité.
- Assurer pour le groupe et en collaboration avec les autres groupes de l'entreprise la mise en œuvre d'initiatives visant l'ajout de valeur et l'optimisation de la profitabilité d'Hydro.

f) Vice-président – Technologies numériques :

- Développer et déployer les stratégies d'évolution numérique, technologique et des communications d'Hydro en collaboration avec les groupes, afin de permettre l'amélioration continue de l'efficacité opérationnelle et de l'expérience numérique, nécessaires à la prestation de services adaptés aux besoins changeants de ses clientèles.
- En cohérence avec les stratégies globales d'Hydro, assurer la bonne planification et la priorisation des différents projets et initiatives transverses en matière de solutions technologiques et de communications, afin de maximiser leur rentabilité et leur impact sur la performance et l'évolution de l'entreprise.

- Assurer la sécurité et la stabilité des systèmes technologiques et de communications d'Hydro, par le biais d'un cadre de gouvernance robuste qui s'adapte au rythme des besoins et de la réalité d'affaires de l'entreprise.
- Assurer pour le groupe et en collaboration avec les autres groupes de l'entreprise la mise en œuvre d'initiatives visant l'ajout de valeur et l'optimisation de la profitabilité d'Hydro.

g) Vice-présidente – Talents et culture :

- En collaboration avec les groupes d'Hydro, soutenir l'évolution de la culture d'entreprise et de ses filiales en développant des stratégies porteuses en matière de gestion intégrée des talents et des compétences.
- Faire évoluer l'expérience employé afin d'améliorer l'engagement des employé(e)s et favoriser l'attraction de personnes de talent qui occuperont les emplois de demain. Développer un milieu de travail inclusif et placer l'humain au cœur des priorités d'entreprise.
- Offrir des services de gestion des ressources humaines simplifiés qui répondent aux attentes et aux besoins évolutifs de l'entreprise, en cohérence avec les meilleures pratiques du marché.
- Exercer un rôle d'expertise en matière de sécurité corporative en déployant des solutions appropriées pour assurer la sécurité des personnes et des installations et pour protéger les revenus et la réputation d'Hydro.
- Assurer pour le groupe et en collaboration avec les autres groupes de l'entreprise la mise en œuvre d'initiatives visant l'ajout de valeur et l'optimisation de la profitabilité d'Hydro.

h) Vice-président exécutif – Affaires corporatives, juridiques et réglementaires, chef de la gouvernance :

- Diriger l'ensemble des stratégies, affaires et services corporatifs d'Hydro et de ses filiales, incluant les services juridiques, les affaires réglementaires et les orientations générales en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion de l'information de l'entreprise, d'accès à l'information, de protection de la vie privée et d'éthique des données.
- Appuyer les décisions et les orientations stratégiques, corporatives et opérationnelles d'Hydro avec des interventions ancrées dans la gestion des enjeux et risques juridiques, réglementaires et de gouvernance. Appuyer les efforts dirigés vers l'évolution du cadre réglementaire au Québec.
- Assurer la conformité juridique et réglementaire des activités de l'entreprise, des ententes commerciales et des accords avec différents partenaires d'affaires pour la mise en marché des produits et services d'Hydro.
- Proposer, élaborer et réaliser des programmes annuels afin de déterminer l'état de conformité en tenant compte des risques d'entreprises et des domaines déterminés par le Comité de direction et le Conseil d'administration d'Hydro.
- Assurer la coordination et le bon fonctionnement du Comité de direction, des comités et du Conseil d'administration d'Hydro et de ses filiales, incluant la direction des activités de secrétariat général et la fourniture de conseils en matière de gouvernance.
- Assurer pour le groupe et en collaboration avec les autres groupes de l'entreprise la mise en œuvre d'initiatives visant l'ajout de valeur et l'optimisation de la profitabilité d'Hydro.

i) Vice-présidente – Développement durable, relations avec les communautés et communications :

- Veiller à ce que le développement durable constitue le prisme à travers lequel les décisions sont prises à Hydro. Contribuer à ce que l'organisation devienne un précurseur et un chef de file en matière de gouvernance durable.
- Entretenir un dialogue constant, ouvert et basé sur l'écoute, avec les employés, les partenaires et le public. Définir et faire vivre la voix d'Hydro, vulgariser, rendre l'information accessible et assurer la cohérence des communications. Veiller à la bonne réputation d'Hydro. Engager une conversation avec les citoyens et mobiliser la société afin de réaliser une transition énergétique optimale.
- Élaborer et déployer des stratégies qui permettent de susciter l'adhésion des parties prenantes aux projets et aux activités d'Hydro. Contribuer au développement harmonieux des infrastructures sur le territoire. Entretenir

des liens de proximité avec les collectivités et les communautés autochtones pour améliorer la compréhension commune des réalités et ambitions de tous. Faire d'Hydro un milieu de travail ouvert et inclusif.

- Assurer pour le groupe et en collaboration avec les autres groupes de l'entreprise la mise en œuvre d'initiatives visant l'ajout de valeur et l'optimisation de la profitabilité d'Hydro.

7. **VICE-PRÉSIDENT – AUDIT INTERNE (VÉRIFICATEUR INTERNE)**: Le vérificateur interne relève du président-directeur général, au plan administratif et du Comité d'audit, au plan fonctionnel. Ses fonctions sont décrites dans le *Mandat du vérificateur interne d'Hydro-Québec* tel qu'il a été approuvé par la résolution du Conseil d'administration du 17 août 2007 (cf. HA-115/2007) et amendé par la résolution du Conseil d'administration du 18 mai 2012 (cf. HA-98/2012).

8. **DIRECTEURS PRINCIPAUX, DIRECTEURS ET AUTRES CADRES**: Les directeurs principaux, directeurs ou autres cadres relevant directement des dirigeants mentionnés à l'article 6 sont nommés et leurs fonctions sont déterminées par ces dirigeants avec les approbations requises.

Leurs pouvoirs et responsabilités sont généralement de concevoir, planifier, diriger, contrôler, surveiller et coordonner les actions des unités administratives relevant d'eux pour assurer une gestion efficace de la Société, le tout, conformément aux encadrements de cette dernière.

Les cadres adjoints à ceux qui sont mentionnés dans la présente section remplissent les devoirs de ces derniers et jouissent de la même autorité lorsqu'ils les remplacent.

9. **EXERCICE DES FONCTIONS ET POUVOIRS**: Les cadres mentionnés aux articles 4, 6 et 7 et tous les autres cadres de la Société exercent leurs fonctions et leurs pouvoirs spécifiques conformément aux encadrements de la Société et aux règles prévues au *Répertoire des pouvoirs de décision* de cette dernière.

10. **RENSEIGNEMENTS**: Les cadres mentionnés à l'article 6 doivent fournir au Conseil, aux membres, au président du Conseil ou au président-directeur général tout renseignement requis sur leurs activités ; ces renseignements sont fournis au Conseil ou aux membres par l'intermédiaire du président du Conseil ou du président-directeur général ou du secrétaire général.

Les dispositions de la *Loi sur Hydro-Québec* ont préséance, en cas de conflit avec le présent règlement.

11. **ENTRÉE EN VIGUEUR**: Le règlement 773 est entré en vigueur le 13 mai 2022.

12. **REMPLACEMENT DE RÈGLEMENTS**: Le présent règlement remplace le règlement numéro 769 de la Société du 22 avril 2020 (cf. HA-74/2020), entré en vigueur le 1^{er} juin 2020.

Référence :

Règlement numéro 773 : Résolution HA-82/2022 du 13 mai 2022